

situation militaire se stabilise,—il pouvait y avoir une cessation d'hostilités suivie de pourparlers (embrassant peut-être d'autres différends que celui de Corée) auxquels participeraient les communistes chinois, on pourrait encore espérer en arriver à un règlement. Nous aurions au moins fait tout notre possible, et si l'on échouait, l'échec serait imputé aux véritables responsables.

Je sais que la politique que je propose sera traitée d'"apaisement" par quelques-uns. "Fauteur de guerre", "fasciste", "pacifiste", "rouge", "paix", "démocratie", sont, à l'heure actuelle, des mots employés abusivement et d'une façon tellement irréfléchie que le sens en est atrophié. N'ayons donc pas peur des mots. L'attitude adoptée à Munich en 1938 et qui a rendu proverbial le terme "apaisement", prêtait doublement au blâme: on pouvait y voir une politique à courte vue, car elle était fondée sur des illusions quant à la nature du gouvernement qui, à l'époque, était l'agresseur, et la qualifier de honteuse, parce qu'elle sacrifiait la liberté d'un pays à la sécurité des autres. On ne peut rien dire de tel contre la politique que je viens d'esquisser. Ce n'est pas une politique d'apaisement. Elle vise à réaliser, par les voies diplomatiques, un *modus vivendi* avec le monde communiste de l'Asie. Le Commandant suprême des forces des Nations Unies en Corée a lui-même laissé aux diplomates le soin de décider ce qu'il y aura lieu de faire en Corée pour parer à la situation nouvelle que vient de créer l'intervention chinoise. La diplomatie a pour fonction de rechercher les accommodements qui peuvent servir de point de départ à l'établissement de relations stables entre des pays et des systèmes différents. Nous avons déjà reconnu la nécessité d'en arriver à une certaine mesure d'accommodement avec l'Union soviétique et ses satellites. Dans les circonstances, je crois qu'il est de notre devoir de tout tenter pour arriver à un règlement de ce genre.

Mais nous ne devons pas permettre que ce procédé—ou la situation qui le rend nécessaire—affaiblisse notre résolution ou contrecarre le plan que nous avons dressé pour renforcer nos moyens de défense. Par-dessus tout, nous ne devons pas permettre qu'il affaiblisse l'unité ou la coopération amicale des pays du monde libre qui poursuivent si étroitement ensemble le but louable qui consiste à établir dans le monde des conditions de stabilité et de paix.

Notre tâche se compliquera de la nécessité de tenir compte à la fois des facteurs politiques et militaires, notamment lorsqu'il s'agira d'examiner l'emploi possible de la bombe atomique. Du point de vue strictement juridique, la bombe atomique est simplement une arme différente qui peut être employée comme n'importe quelle autre arme. Le crime suprême ne réside pas dans l'emploi de telle ou telle arme, mais dans le fait de commettre une agression qui rend nécessaire le recours aux armes.

L'instinct politique des populations du monde a souligné toutefois, avec raison je pense, que la bombe atomique diffère des autres armes. En plus de l'emporter de beaucoup par sa puissance destructive sur toutes les autres, elle est le résultat de la pénétration la plus profonde que l'homme ait faite jusqu'ici dans les secrets fondamentaux de la nature, et son emploi généralisé pourrait bien détruire toute vie sur notre planète. La question de savoir s'il y a lieu de se servir d'une arme de ce genre ne doit sûrement pas être tranchée à la lumière des critères applicables aux autres armes, ou par une décision unilatérale, quels